AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0673
FR0000073298-FS0239

17 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2017, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.[1] (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 mars 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Asset Management (UK) Limited et JP Morgan Investment Management Inc. qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société IPSOS, et détenir, pour le compte desdits clients, 2 216 889 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Asset Management (UK) Limited	2 215 430	4,99	2 215 430	4,90
JP Morgan Investment Management Inc	1 459	ns	1 459	ns
Total JP Morgan Asset Management Holdings Inc.	**2 216 889**	**4,99**	**2 216 889**	**4,90**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IPSOS sur le marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited a franchi en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 239-I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, JP Morgan Asset Management (UK) Limited a précisé détenir par assimilation 8 622 actions IPSOS (prises en compte ci-dessus) résultant de 8 622 « contracts for differences » (CFD) sans échéance prévue, représentant autant d'actions IPSOS.

[1] Agissant pour le compte de clients sous mandat.
[2] Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 45 252 994 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.